

RÈGLEMENT DU GRAND JEU KASPERSKY

Accessible à l'adresse suivante :

<https://jo2024.kaspersky-gift.com/assets/docs/reglement.pdf>

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Société Kaspersky SARL (ci-après désigné « L'Organisateur »), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, sous le numéro 478 315 872, situé 1 bis, Place de la Défense, Tour Trinity, 92800 Puteaux, France, organise le présent jeu-concours intitulé « Roue de la Fortune » (ci-après désigné « le Jeu »).

Les modalités de participation au Jeu Concours et les modalités sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité résidant en EEE pour les gains dématérialisés, sauf en ce qui concerne les gains physiques, pour lesquels il faut être résident en France, bénéficiant d'un accès à internet et ayant effectué un achat de Kaspersky Premium, Kaspersky Plus ou Kaspersky Standard (<https://www.kaspersky.fr/premium/> <https://www.kaspersky.fr/plus/> <https://www.kaspersky.fr/standard>) sur www.kaspersky.fr, à l'exclusion des membres du personnel de Kaspersky.

L'offre est soumise à conditions, non cumulable avec d'autres promotions, offres ou avantages.

Chaque participant (même adresse électronique) peut participer une seule fois tant qu'il respecte la condition d'avoir effectué un achat éligible.

La participation à l'opération s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site internet de [Kaspersky.fr](http://www.kaspersky.fr), toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1. Acheter un produit Kaspersky Premium, Kaspersky Plus ou Kaspersky Standard à partir du 15 juillet et jusqu'à épuisement des stocks de gains de Jeu.
2. Se rendre soit sur le POP-UP affiché après la page de confirmation d'achat, soit sur le lien dans l'e-mail de confirmation d'achat.
3. Cocher la case « *J'accepte le règlement du jeu concours pour participer* »
4. Faire tourner la roue en cliquant sur « Lancer » et découvrir immédiatement le lot gagné.
5. L'utilisateur doit rentrer son adresse électronique et cocher la case « *J'accepte de communiquer mon adresse e-mail utilisée dans le cadre du jeu concours* »

Les bons d'achat/gain dématérialisés seront envoyés par e-mail à l'adresse électronique fournie par le participant et les gains physiques seront envoyés par la poste à l'adresse renseignée.

La date limite du jeu pour récupérer le gain est limitée au 30 août 2024.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Toute tentative de fraude de la part d'un participant conduirait Kaspersky à exclure la participation du participant mal intentionné, qui ne pourrait alors en aucun cas prétendre au bénéfice de la présente offre ou d'une quelconque compensation. De même, seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

ARTICLE 4 - GAINS

Le Jeu est 100% gagnant. Chaque participation permet de remporter un lot parmi les 1 206 dotations suivantes :

GAINS DÉMATÉRIALISÉS

- 200 Bons Amazon d'une valeur de 5 € par Lot

Les cartes cadeaux Amazon.fr sont des cartes dématérialisées permettant au titulaire d'acheter des produits et services disponibles sur le site Amazon.fr (https://www.amazon.fr/ref=nav_logo)

Conditions :

Les cartes cadeaux Amazon.fr sont utilisables jusqu'au 30 novembre 2031.

Le Solde Amazon est valable 1 an à partir de la date d'activation de la carte cadeau Amazon.fr sur le compte Amazon.

Le solde peut être utilisé en une fois ou en plusieurs fois sur Amazon.fr

Les cartes cadeaux Amazon.fr peuvent être cumulables sur un même compte Amazon. La création d'un compte Amazon.fr est indispensable à l'activation et l'utilisation de la carte cadeau Amazon.fr.

Offre soumise à restrictions, voir détails sur <https://www.amazon.fr/gc-legal>

Procédures d'activations :

Rendez-vous sur https://www.amazon.fr/ref=nav_logo

La carte cadeau Amazon.fr reçu sur l'adresse mail est un code unique qui doit être entré sur le compte Amazon.fr de l'utilisateur pour créditer la valeur du bon sur le compte.

Dès lors, le montant est ajouté au solde du compte de l'utilisateur.

- 750 cartes cadeaux Décathlon d'une valeur de 10 € par Lot

La carte cadeau Décathlon est une carte dématérialisée dédiée aux articles et services utilisable dans les points de vente de Décathlon

Conditions :

La Carte est valable 2 ans à compter de son édition.

Elle peut être utilisée en une fois ou plusieurs fois

La carte est valable en magasin et sur Internet, sur tous les produits et services (hors location de ski et service de personnalisation en ligne)

Elle est valable dans l'ensemble de ces pays : France (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Nouvelle-Calédonie Inclus), Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie

- 100 Codes Kaspersky dématérialisés d'une valeur de 20,99 € par Lot

Conditions :

La licence Kaspersky Password Manager est valable 1 an à partir de la date d'activation.

Un compte My kaspersky est nécessaire pour activer la licence.

Cette licence ne peut être activée en dehors de l'EEE* et ne peut être revendue.

*Exclus la Russie, la Biélorussie, l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Procédure d'activation :

Pour activer votre licence, veuillez saisir le code d'activation sur le site Internet de My Kaspersky ou dans l'application My Kaspersky Password Manager.

- 150 Codes Freemium Play dématérialisés d'une valeur de 25 € par Lot

La carte cadeau (culture) Freemium Play est une carte 100 % dématérialisée qui vous donne accès à un catalogue de plus de 80 partenaires de culture, loisirs et divertissements numériques. Dépensez vos crédits pour un ou plusieurs de nos abonnements partenaires parmi lesquelles les offres de Disney+, Playstation, OCS, XBOX, Libération, Petit Bambou, Deezer, Spotify, Qobuz, Le Monde, Strava...

Conditions :

Les cartes sont activables jusqu'au 15 décembre 2024.

Le crédit Freemium est valable 1 an à partir de la date d'activation de la carte sur le compte FreemiumPlay. La date est remise à jour à chaque mouvement sur le compte Freemium Play (ajout de carte supplémentaire ou de dépense de crédit).

Le crédit peut être utilisé en une fois ou en plusieurs fois sur Freemium Play.

Les cartes sont cumulables sur un même compte FreemiumPlay. La création d'un compte Freemium Play est indispensable à l'activation et l'utilisation d'une carte cadeau.

Procédure d'activation :

Rendez-vous sur www.freemiumplay.com et inscrivez-vous (ou connectez-vous si vous avez déjà un compte chez nous).

Munissez-vous de votre code de carte cadeau à 16 chiffres, et rendez-vous sur la page « Activez votre carte ».

Cliquez sur « Activez votre carte », votre compte est crédité, vous pouvez choisir une ou plusieurs offres partenaires sur notre catalogue.

GAINS MATÉRIELS

- 2x2 places pour la finale en catégorie B d'athlétisme pour les Jeux Paralympiques d'une valeur de 90 € par Lot (<https://tickets.paris2024.org/event/para-athletisme-stade-de-france-18292520/?affiliate=24D>)

- 3 paires d'écouteurs JBL LIVE FLEX d'une valeur de 150 € par Lot (<https://www.fnac.com/Ecouteurs-sans-fil-True-Wireless-JBL-Live-Flex-avec-reduction-de-bruit-active-Noir/a17772445/w-4>)
- 1 Pack Go Pro d'une valeur de 499 € (<https://www.fnac.com/Pack-Camera-sport-GoPro-Hero-12-Noir-Accessoires/a18563623/w-4>)

ARTICLE 5 – REMISE DES LOTS

Les lots seront remis de la manière suivante :

1. Les gains matériels seront envoyés par voie postale. Pour cela, une prise de contact sera effectuée par e-mail par Kaspersky.
2. Les gains dématérialisés seront envoyés par e-mail à l'adresse électronique fournie par le participant

Les gagnants des biens matériels seront contactés par mail en provenance de l'adresse grand-jeu@kaspersky-gift.com dans un délai de 7 jours maximum à compter de leur participation.

Ils disposent de 7 jours ouvrés pour fournir leur adresse postale par message privé afin de pouvoir leur adresser leur gain par courrier recommandé avec accusé de réception. L'absence de réponse d'un gagnant vaut abandon du lot par le gagnant. Auquel cas le lot est remis en jeu jusqu'à la date de finalisation du Jeu Concours.

Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontaire ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement ou dans les dispositions énoncées dans la description du jeu-concours sera considérée comme nulle.

Le lot n'est ni transférable, ni échangeable, contre une somme d'argent ou un crédit.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les informations collectées dans le cadre de la participation au Jeu sont nécessaires pour le traitement de votre participation et la remise des lots. Elles sont destinées à Kaspersky et ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans consentement préalable. Elles sont conservées pour une durée maximale de 6 mois.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement UE2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement des données personnelles le concernant, ainsi que du droit d'obtenir la limitation du traitement et de retirer son consentement en s'adressant par courrier à :

KASPERSKY

1 bis, Place de la Défense, Tour Trinity

92800 Puteaux, France

Ou par courrier électronique :

dpo@kaspersky.com.

Le Participant a également la possibilité de former une réclamation auprès de la CNIL, dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr/>

ARTICLE 7 – CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est disponible gratuite sur le site internet <https://jo2024.kaspersky-gift.com/assets/docs/reglement.pdf> et peut être consulté sur simple demande à grand-jeu@kaspersky-gift.com.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU REGLEMENT

Kaspersky se réserve le droit de modifier, prolonger, écarter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Kaspersky se réserve le droit d'annuler l'offre ou de substituer à cette offre une autre offre de valeur équivalente ou supérieure, sans que le participant ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION

Toutes les informations mentionnées dans ce document constituent le Règlement. La participation au Jeu implique une acceptation préalable sans réserve du Règlement.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITES

Kaspersky ne saurait être tenu responsable du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. Kaspersky se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues aux présentes conditions générales. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

Le choix des partenaires dans le présent Jeu fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de Kaspersky ne saurait être engagée une fois la commande effectuée auprès des partenaires pour une quelconque raison en cas d'incidents.

Kaspersky ne pourra en aucune manière, être tenu responsable en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au participant ou à tout porteur d'un des Lots Carte Cadeaux et Bons d'Achat :

1. De refus d'accepter cette carte cadeau ou Bon d'Achat par le partenaire,
2. D'incapacité du porteur de la carte cadeau ou du Bon d'Achat à utiliser ce dernier,
3. D'erreur sur le contenu de la carte cadeau ou du Bon d'Achat,
4. De pertes, de blessures ou de tous les préjudices éventuels subis par le participant lors de l'utilisation de(s) produit(s) acheté(s) en utilisant la carte cadeau.

Ni Kaspersky, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des produits proposés par le partenaire même si cela entraîne pour le participant du code des pertes ou dommages.

Kaspersky ne remplacera aucune carte cadeau ou bon d'achat perdu, supprimé, volé ou endommagé.

Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre. Le lot n'est ni transférable, ni échangeable, contre une somme d'argent ou un crédit.

Kaspersky ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux.

ARTICLE 11 – REMBOURSEMENT

En participant au présent Jeu Concours, les participants reconnaissent et acceptent que l'achat effectué d'un produit Kaspersky permettant l'accès au Jeu Concours ne fera l'objet d'aucun remboursement en raison du droit de rétractation en cas de gain. Toute tentative d'abus dans le cadre de ce jeu, résultera dans l'annulation de la transaction et de la participation, et sera passible de poursuites.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et ce, pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 13 – LITIGE ET RECLAMATION

Le présent Règlement est soumis à la loi française et à la compétence exclusive des juridictions françaises.

Puteaux, France le 8 juillet 2024